

TRAITÉS
DE PIÉTÉ,
OU
DISCOURS
SUR LES DEVOIRS
DES PRÊTRES.

*Par M. CLAUDE DE SAINTE-
MARTHE, Confesseur des Reli-
gieuses de Port-Royal des Champs.*



MDCC LXX.

PRÉFACE.

ON a donné au Public en 1702 ; deux volumes de M. de Sainte-Marthe intitulés : *Traité de piété sur divers sujets de la Morale Chrétienne* ; & en 1711 deux autres volumes contenant les Lettres du même Auteur. Dans les préfaces qui sont à la tête de ces deux ouvrages on promet de donner un jour ce qui reste de ces Traités ; sans que depuis un si longtems on ait acquitté cette promesse. On l'acquitte aujourd'hui , en faisant imprimer divers Traités sur les obligations des Prêtres , qu'on a trouvés réunis dans un Manuscrit de Port-Royal , & joints aux Traités qui sont déjà imprimés ; ce qui montre que les Traités sur le Sacerdoce qui paroissent aujourd'hui sont ceux qu'on avoit promis dans les ouvrages qui ont précédé.

A ij

Il ne faut pas s'étonner si ces derniers Traités paroissent si tard & soixante ans après les autres qui regardent les obligations des Laïcs. La plupart des Ecclésiastiques souffrent moins que les Laïcs, qu'on leur dise la vérité. Ceux-ci sçavent qu'ils sont faits pour l'entendre, & cette science leur procure l'avantage d'écouter paisiblement ceux qui leur montrent leurs obligations. Il n'en est pas toujours de même des autres. Quand il n'y a rien de scandaleux dans leur conduite, & qu'ils s'acquittent suffisamment de leurs obligations, pour contenter la multitude qui n'y regarde pas de si près, ils ne peuvent souffrir qu'on leur prouve qu'ils ne font rien qui vaille, qu'ils sont mal entrés dans le Sacerdoce; que leur zèle pour la Prédication n'est qu'un desir humain de se produire, & une démangeaison de parler des vérités qu'ils n'ont jamais ni bien pénétrées, ni bien prati-

P R E F A C E.

Quées ; que la conduite des ames exige de si grandes qualités ; que cette charge n'est propre qu'à les accabler, sans même qu'ils le voyent. Ces vérités, quand elles sont bien développées, les troublent & les désolent ; & n'ayant pas la force de se corriger, ni même l'humilité de s'avouer coupables, ils se mettent en mauvaise humeur contre les Auteurs & les livres qui leur montrent ce qu'ils ne voudroient pas voir. C'est sans doute la crainte de ces inconveniens qui a suspendu la publication de ces Traités. On n'a garde de blâmer cette retenue qui étoit sans doute fort raisonnable dans un tems où les copies de ces Traités pouvoient être plus communes. Mais à présent pourquoi attendroit-on ? Ne seroit-ce pas courir les risques de voir perdre ces Traités, & de frustrer l'Eglise des avantages considérables qu'elle en peut tirer ?

Car il est certain que quoique

A iij

6 P R E F A C E.

l'on ait beaucoup écrit sur les obligations des Ministres de l'Eglise, on ne voit aucun ouvrage dans le goût de celui-ci. Il est nouveau pour la forme & pour le fonds; & il a été dicté à un esprit fort juste, fort clair, & fort élevé par une lumière toute d'expérience, formée & dirigée par une ardente charité.

Pour s'en convaincre, & rendre même ces Traités plus recommandables; il n'y a qu'à dire qui étoit M. de Sainte-Marthe. C'étoit un homme qui, après avoir passé sa jeunesse dans l'innocence, la pénitence, la retraite & l'étude des Peres & des Conciles, & être parvenu au Sacerdoce par la violence qu'on fit à son humilité, vint se jeter entre les bras de M. Singlin, Confesseur de Port-Royal, pour se renouveler dans la piété sous ce grand maître de la vie spirituelle. M. Singlin connoissant bien-tôt les trésors de grâce qui étoient dans ce saint Pré-

P R É F A C E.

«**ré, le jugea digne des emplois
les plus importants du Sacerdoce.
Il fut nommé Confesseur de Port-
Royal des Champs, & peu de tems
après Curé de Mondévillè dans le
Diocèse de Sens. Il se détermina
à prendre cette Cure, par les rai-
sons qui en auroient détourné bien
d'autres. Il faut l'entendre s'expli-
quer lui-même là-dessus, dans sa
Défense des Religieuses de Port-
Royal, contre les calomnies de M.
Chamillard Docteur de Sorbonne.**

«**Dabord, dit-il, pendant six mois
que je demeurai à Port-Royal des
Champs, on ne me fit point de
leçons, on ne me donna aucune
instruction des secrets de la cabale
prétendue; on ne m'en apprit
point les intrigues. Je n'eus aucu-
ne communication secrète avec
qui que ce soit. Je ne voyois pres-
que personne; & ainsi mes livres
& la prière occupoient tout mon
loisir. Cependant, Monsieur, il**

3 P R E F A C E.

» faut avouer qu'il y a bien de l'a-
» vantage à servir ce parti. Je reçus
» bientôt une bonne récompense ,
» quoique je n'eusse encore rien fait.
» Car il arriva en ce tems , qui étoit
» la seconde guerre de Paris , que le
» Vicaire de Mondeville , qui est
» une Terre qui appartient aux Re-
» ligieuses , ayant été tué d'un coup
» de mousquet , & le Curé étant
» mort de frayeur , on me porta
» à me charger de cette Cure qui
» étoit abandonnée : j'y entrai mal-
» gré moi & avec beaucoup de pei-
» ne : d'une part je me reconnoissois
» indigne de cette charge ; mais
» d'ailleurs j'avois peur de manquer
» à la charité qu'il y avoit à faire à
» des personnes qui étoient dans la
» dernière désolation. En effet , je
» trouvai que les soldats avoient tel-
» lement ravagé & pillé ce lieu , &
» qu'ils l'avoient réduit à une si ex-
» trême pauvreté , que les plus ri-
» ches n'avoient pas de pain pour

P R E F A C E. 9

» manger, ni même de la paille
» pour se coucher. L'incommodité
» qu'ils souffroient dans leurs mai-
» sons pleines de puanteur, les tra-
» vaux extraordinaires, la mauvai-
» se nourriture, & l'air même qui
» étoit corrompu, rendoient pres-
» que tous ces gens malades, & les
» mettoient dans l'impuissance de
» se secourir les uns les autres. Tout
» étoit plein de fièvres malignes,
» de flux de sang & d'autres misé-
» res; de sorte que quelques secours
» que nous pussions leur donner, on
» en voyoit presque tous les jours
» mourir quelques-uns, & moi-mê-
» me je fus réduit à l'extrémité. »
(Il faut ajouter ce qu'on apprend
du Nécrologe de Port-Royal, que
M. de Sainte-Marthe jeûnoit tous
les jours, au milieu de ces fatigues,
au pain & à l'eau.) « Ce tems de
» maladie & de famine passé, je
» commençai plusque jamais à sen-
» tir la pésanteur du fardeau dont

A v

10. **P R E F A C E.**

» j'étois chargé. Je ne trouvai pas
» en moi des paroles assez puissantes
» pour briser la dureté des cœurs ,
» je n'avois ni assez de force pour
» faire sortir les pécheurs de leurs
» mauvaises habitudes , ni assez de
» patience pour les y souffrir. Je
» quitterai donc ce Bénifice où j'avois
» peur de ne pas faire mon salut , &
» où je ne contribuois rien à celui
» des autres : & dans le regret qui
» me restoit de n'y avoir fait que des
» fautes , j'avois du moins cette
» consolation , que je ne m'y étois
» pas enrichi , & j'espérois qu'après
» cette expérience de mon peu de
» capacité , on ne m'engageroit
» plus dans de tels emplois. Je ne
» jouis pas longtems de mon repos :
» car M. Singlin me parla bientôt
» après , d'aller à Port-Royal des
» Champs , pour y être Confesseur
» des Religieuses. Je résistai pen-
» dant un an à cette proposition. Il
» me sembloit que la connoissance

P R E F A C E. 11

» que j'avois de mes ténèbres & de
» ma misère, m'étoit une raison
» suffisante, pour ne m'engager pas
» à un charge, dont les personnes
» les plus vertueuses ont bien de la
» peine de s'acquitter comme il faut.
» Néanmoins je me soumis enfin à
» ce que l'on desiroit de moi
» & ce qui me porta à ne résister
» pas davantage, fut la pensée qu'on
» nous chasseroit tous de Port-
» Royal . . . Mais il faut avouer
» que nos prévoyances sont fort
» incertaines . . . car j'ai été près
» de six ans dans cette Maison, où
» je ne croyois pas pouvoir être
» six semaines. » *Pag. 14. 15.*

J'ai rapporté tout ce long discours, pour faire voir la sainteté de M. de Sainte-Marthe, sa profonde humilité, & la haute idée qu'il avoit du Ministère Ecclésiastique. Il appartient à de telles personnes d'en instruire les autres, & il ne faut pas douter qu'il ne réside dans

A vj

leurs Ecrits un esprit de grace & de force capables de toucher ceux qui les liront.

On ne doit pas s'attendre néanmoins, qu'on trouvera ici un Traité suivi des devoirs des Prêtres; & si on veut en sçavoir la raison, & à quelle occasion M. de Sainte-Marthe a composé ceux-ci, il n'y a qu'à écouter Dom Vincent Comblat dans sa Lettre à M. Pavillon Evêque d'Aleth, imprimée depuis peu.

« J'ai vu à Port-Royal, dit-il, page 154, un saint & très-célèbre
 » Ecclésiastique, qui est celui qui
 » me conduisoit, qui a soin particu-
 » lièrement des Religieuses, & qui
 » travaille incessamment à des Trai-
 » tés spirituels qu'il fait par nécessi-
 » té, selon l'occurrence des matières
 » difficiles qu'on lui propose. Je le
 » priai de m'en prêter quelques-uns
 » pour les lire; & les trouvant si
 » merveilleux, j'em'étonnai qu'on
 » ne les fît point imprimer, y en

» ayant deux cassettes toutes plei-
 » nes , sur les plus excellentes ma-
 » tières de la conduite des ames.
 » Il me dit en gémissant , que c'é-
 » toit Dieu qui devoit disposer de
 » toutes choses , non pas l'homme ;
 » qu'ils avoient coutume de laisser
 » les choses bien longtems après
 » les avoir faites , afin que les idées
 » pour lesquelles on pouvoit avoir
 » quelque'affection secreete , étant
 » entièrement effacées , on vint à
 » revoir ses ouvrages comme des
 » pièces étrangères , & les censurer
 » avec la même rigueur , que si
 » elles n'étoient pas à eux. »

Au reste ces Traités ne sont pas
 tellement appropriés aux Ecclésiastiques ,
 que les laïcs n'en puissent tirer
 aussi une grande utilité. Il est bon
 qu'ils voyent les peines qu'ils sont
 capables de causer à leurs Peres ,
 les qualités qu'ils doivent desirer
 en ceux qui les conduisent , &
 combien ils doivent se

14 *P R E F A C E.*

défier, ou plutôt fuir ceux qui en ont de toutes contraires. On n'est en cette vie qu'une fois. Tout consiste à être bien conseillé, & à bien suivre ceux qui nous conduisent.

